

État des dépenses du bureau du vérificateur général

CHAPITRE

6

Extrait
Rapport annuel 2010
Vérificateur général de la Ville de Lévis

- 6.1 Dans le but d'offrir au lecteur ou à la lectrice une reddition de comptes quant aux sommes affectées à la réalisation de son mandat, le vérificateur général de la Ville de Lévis présente traditionnellement, à même le rapport annuel, l'état des dépenses effectuées par le bureau du vérificateur général, ainsi que le rapport d'audit de cet état, produit par un auditeur indépendant. Les tableaux 9 et 10 montrent respectivement une copie de ces documents, qui ont été déposés le 18 avril 2011 au conseil de la Ville de Lévis.

Tableau 9 : État des dépenses du bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LÉVIS			
État des dépenses			
Exercice terminé le 31 décembre 2010			
	Budget	Réalizations	
	2010	2010	2009
Rémunération	151 854 \$	162 757 \$	76 503 \$
Avantages sociaux et charges sociales	31 889	41 243	11 054
Déplacement et représentation	3 000	1 279	1 665
Congrès et délégation	1 000	-	351
Cellulaire	600	-	342
Publications	3 000	1 748	462
Honoraires professionnels	73 657	10 615	2 248
Formation	3 000	1 103	-
Cotisations versées à des associations	4 000	3 997	2 417
Location d'équipement	4 000	-	-
Fournitures de bureau	4 000	2 530	530
	280 000 \$	225 272 \$	95 572 \$

Note complémentaire

Principales méthodes comptables :

L'état financier est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement les dépenses directement engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis.

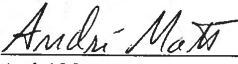
 15/04/2011
 André Matte Date
 Vérificateur général de la Ville de Lévis

Tableau 10 : Rapport de l'auditeur indépendant, aux membres du conseil de la Ville de Lévis, de l'état des dépenses du vérificateur général.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la Ville de Lévis,

Nous avons effectué l'audit de l'état des dépenses du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état financier conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.S.L.

Lévis

5020, boulevard de la Rive-Sud
Lévis (Québec) G6V 4Z6

Téléphone : 418 833-2114
Sans frais : 1 866 833-2114
Télécopieur : 418 833-9983

Québec

1265, boulevard Charest Ouest
Bureau 1000
Québec (Québec) G1N 2C9

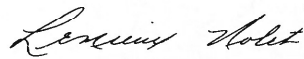
Téléphone : 418 659-7374
Sans frais : 1 866 833-2114
Télécopieur : 418 650-4480

www.lemieuxnolet.ca

courrier@lemieuxnolet.ca

Opinion

À notre avis, cet état financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des dépenses du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



LEMIEUX NOLET
comptables agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 15 avril 2011

[†] Comptable agréé auditeur permis no 18598